

P J N°7
Résumé Non technique

Présentation du demandeur

Personne morale :

N° SIRET : 49757859100016

Forme juridique : SARL Bois Services

Codirigeants : MM. Bernard, Gwenaël, et Yannick Caroff

- Adresse du siège social et du projet de plateforme bois :

Kerveyer 29233 Cléder

N° de téléphone : 02.29.63.10.19

Adresse électronique : yan.caroff@wanadoo.fr,

Adresse électronique : ber.caroff@wanadoo.fr,

Adresse électronique : christianne.groupe.caroff@gmail.com, (en remplacement de Madame Métairie)

- Adresse des bureaux :

40 rue Antoine de Saint-Exupéry

29260 Ploudaniel

N° de téléphone : 02.29.63.10.19

Adresse électronique : yan.caroff@wanadoo.fr,

Adresse électronique : ber.caroff@wanadoo.fr,

Adresse électronique : anais.metairie@orange.fr

christianne.groupe.caroff@gmail.com (en remplacement de Madame Métairie)

Voir statut d'entreprise et extrait k-bis en annexes

Résumé non technique

La SARL Bois Services souhaite mettre en place une plateforme de traitement de déchets : broyage des déchets d'emballage en bois afin de permettre la revente en bois-énergie de broyats de déchets d'emballage en bois.

Il existe une demande importante pour le bois-énergie en Bretagne, et notamment sur les broyats de bois issus de déchets d'emballage. En effet, la Bretagne est l'une des régions qui compte le plus de chaufferies bois en France mais également celle dont la surface bocagère et forestière est la plus faible (13% de boisement contre 29% en moyenne nationale). Il est donc relativement difficile de se fournir en bois-énergie, de façon locale et en circuit-court.

L'activité de Bois Services a pour ambition d'aider à l'essor des chaufferies bois en Bretagne par l'apport d'un broyat de bois local et de qualité, issu de déchets d'emballage en bois type palette, touret....

Les broyats ainsi contrôlés et sélectionnés avant expédition chez nos clients assureront une combustion correcte dans les chaufferies. Ceci améliorera l'image de marque de la société et pourra aider à son développement économique.

Pour ce faire, la SARL Bois Services mettra en place tous les moyens techniques et humains dont elle dispose afin de limiter les risques de son activité pour l'environnement et les populations.

Ceci afin de prévenir notamment du risque incendie, des pollutions des eaux de surfaces et des envolées de poussières de bois (pollution atmosphérique)

Présentation du site de Kerveyer

La SARL Bois Services fait partie du Groupe Caroff à qui appartiennent des exploitations maraîchères cultivant des tomates et fraises hors sols, sous serres, et adhérentes à la coopérative SAVEOL qui est son client majoritaire.

Les serres maraîchères du groupe Caroff sont situées sur les communes de Cléder, Mespaul et Ploudaniel.

L'entreprise Bois Services, dispose à l'heure actuelle d'une plateforme de stockage et broyage de bois A, servant à l'alimentation des serres Caroff, entre autres, en bois énergie et située sur la commune de Saint-Martin des Champs.

Cette plateforme n'appartient pas au groupe. La société Caroff est en location, et n'est pas en mesure de réaliser des travaux sur ce site, ni de pouvoir accroître son activité ; la plateforme n'étant pas aménagée pour la fabrication de broyat de bois de type SSD et le propriétaire souhaitant récupérer cette parcelle.

De plus, les deux autres plateformes bois de la société Bois Services, situées sur les communes de Gouesnou et Ploudaniel sont fermées depuis 2018 pour des raisons financières.

Le projet de création d'une plateforme sur le site de Kerveyer sur la commune de Cléder s'inscrit dans ce contexte et assurera la pérennité de l'activité et le maintien de l'emploi des salariés, tout en permettant son accroissement dans des conditions optimales en matière de protection de l'environnement et de la sécurité.

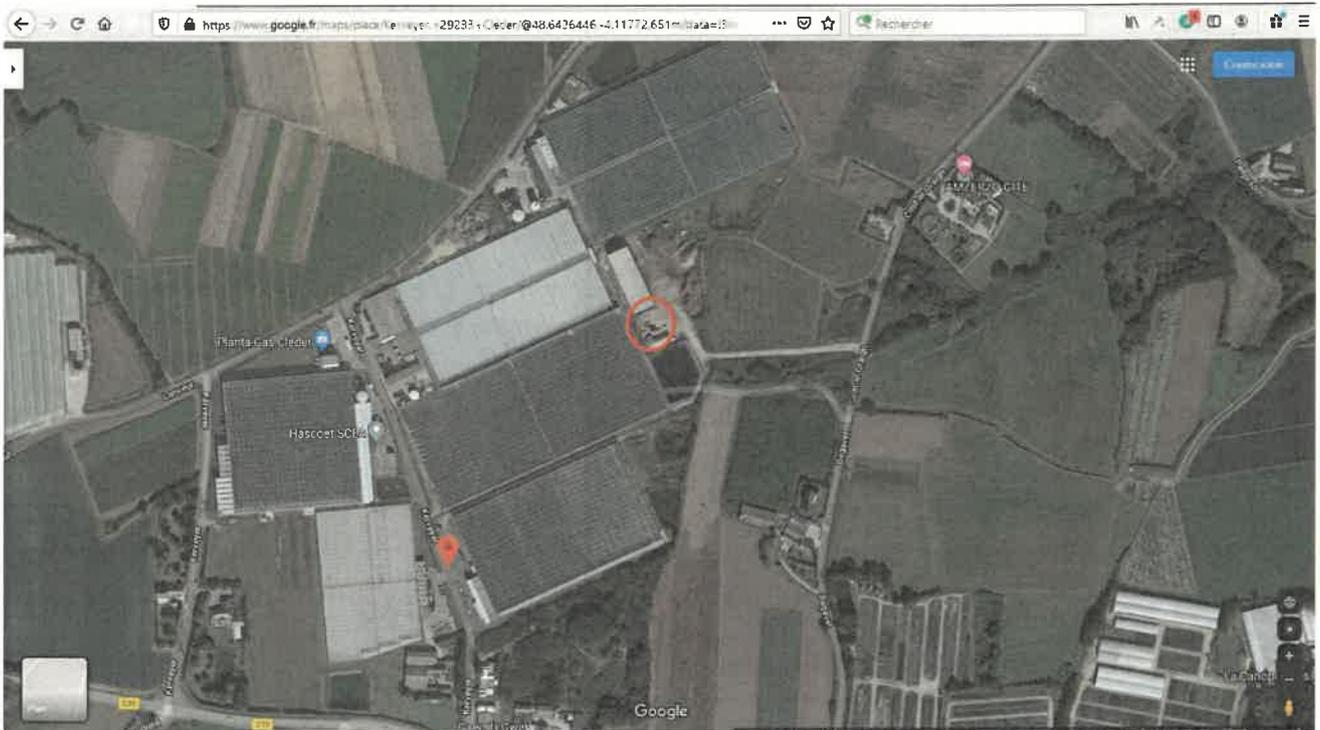
Le site de Kerveyer appartenant au groupe, la réalisation de travaux pour la création de cette plateforme est facilitée.

Le groupe dispose des moyens techniques (pelles, bennes, véhicules, broyeurs...) et financier (CA 2018 / 1 172 572€ HT) nécessaires à cette activité.

SARL Bois Services, Kerveyer, 29233 Cléder

Localisation de l'installation

L'installation sera située sur la commune de Cléder (29), Lieu dit Kerveyer.



SARL Bois Services, Kerveyer, 29233 Cléder

Le site de Kerveyer héberge depuis 30 ans une activité de maraîchage. Les serres, appartenant au Groupe Caroff, produisent des tomates et des fraises.

Toutes les serres du groupe Caroff sont chauffées grâce à des chaudières « biomasse ». Afin de garantir la livraison de bois de qualité en quantité suffisante, le groupe Caroff a mis sur pied une activité de broyage de bois A, brut et non traité, de récupération telle que des palettes, tourets, cagettes...

Le site de Kerveyer a une surface totale de 4 hectares appartenant au groupe Caroff.

Le site de Kerveyer héberge déjà plusieurs activités :

- les serres maraîchères de la SCEA Ti Gwer
- un dépôt de bois (stockage) servant à l'alimentation de la chaufferie et soumise à déclaration ICPE
- une chaudière bois, soumise à déclaration ICPE sous le nom de SARL Gasobois

Et souhaite réaliser une plateforme de broyage de bois issu de déchets d'emballage de classe A (palette, touret...non traités et non peint).

Cette plateforme de broyage de bois sera bitumée sur une surface d'environ 10 000m² afin d'éviter les migrations de pollution vers les sols et se situera sur la parcelle N°418 (anc. 378) du cadastre.

Un bassin de récupération d'eau de pluie pouvant servir de dispositif de lutte contre l'incendie, déjà existant, est basé sur la plateforme. Celui-ci à un volume utile de 5 000 m³.

Le choix d'implantation du projet suit la logique de fourniture en circuit court et en économie locale du groupe Caroff, sur un terrain appartenant au groupe, et entouré de terrains appartenant au groupe et pouvant permettre à l'activité de s'agrandir au besoin dans les années à venir (parcelles 95, 96, 97 et 98). Cet emplacement présente également de nombreux avantages : réseaux disponibles à l'écart des zones d'habitation, bien desservi par le réseau routier.

Le site est situé en zone agricole. Il est entouré directement d'activités maraîchères : SCEA de TI GWER, SARL Le Duc et SARL Hascoet, conformément aux dispositions du document d'urbanisme (voir P J N°2).

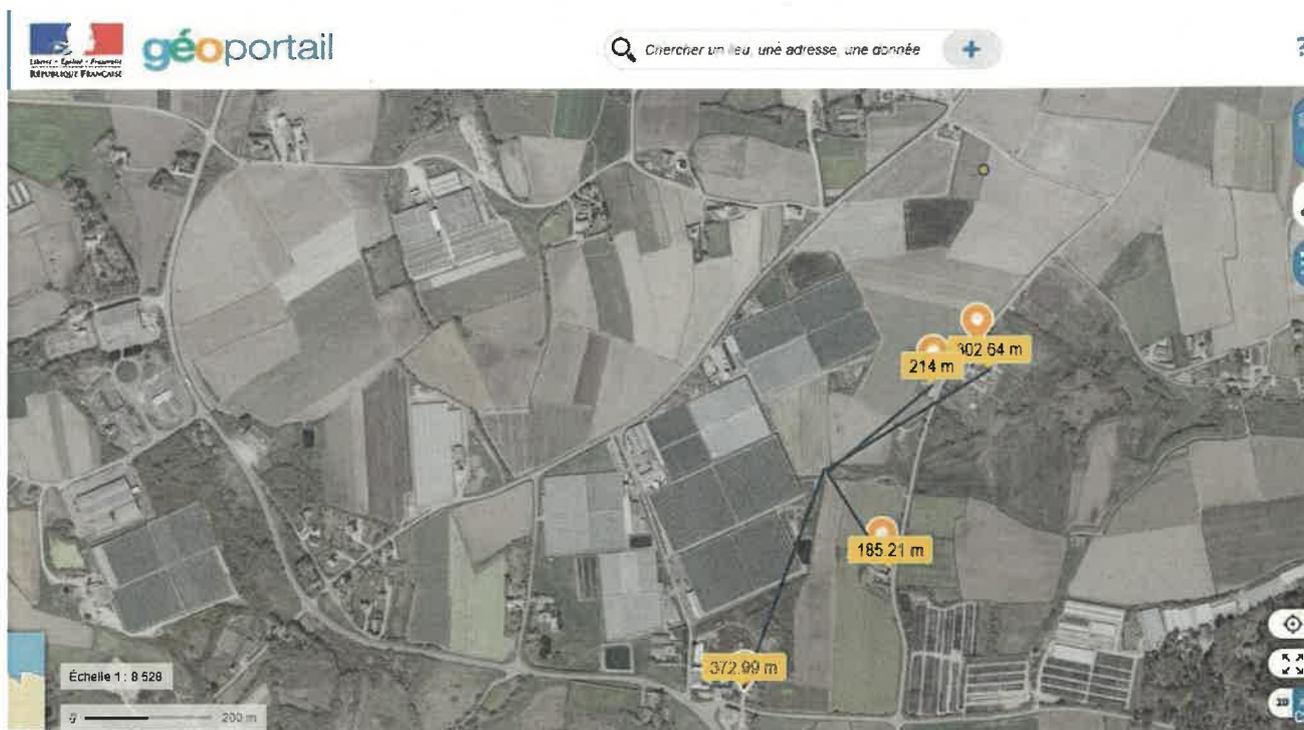
Deux maisons d'habitation situées à 185 et 214 m, un gîte de vacances « AMZERZO » situé à 302 m, et une entreprise de menuiserie « QUIVIGER Menuiserie » située à 373 m, sont également présents sur le lieu dit, mais ne sont pas à proximité immédiate.

Des critères ont tout de même été vérifiés afin de ne pas impacter ces activités, notamment :

- La plateforme de broyage de bois ne sera pas visible depuis la route, un talus haut de 3 m en faisant le tour
- Des arbres et arbustes sont présents autour de la plateforme et du gîte AMZERZO, ce qui abaissera le bruit, qui pourrait être ressenti par les personnes y séjournant. Les broyeurs et cribles fonctionneront en horaires de jours pendant 6 heures maximum par jour et jamais à plein régime
- Des systèmes d'arrosage et consignes de broyage sont établis afin de limiter les envolées de poussières
- De plus l'activité de la plateforme de broyage de bois sera très diminuée en été, du fait du faible besoin en chauffage des serres maraîchères. Hors le Gîte AMZERZO a son pic d'activité en période estivale.

SARL Bois Services, Kerveyer, 29233 Cléder

Une zone humide protégée (non répertoriée) étant présente à proximité du site des précautions dans les procédés de fabrication, l'aménagement et l'entretien de la plateforme sont nécessaires



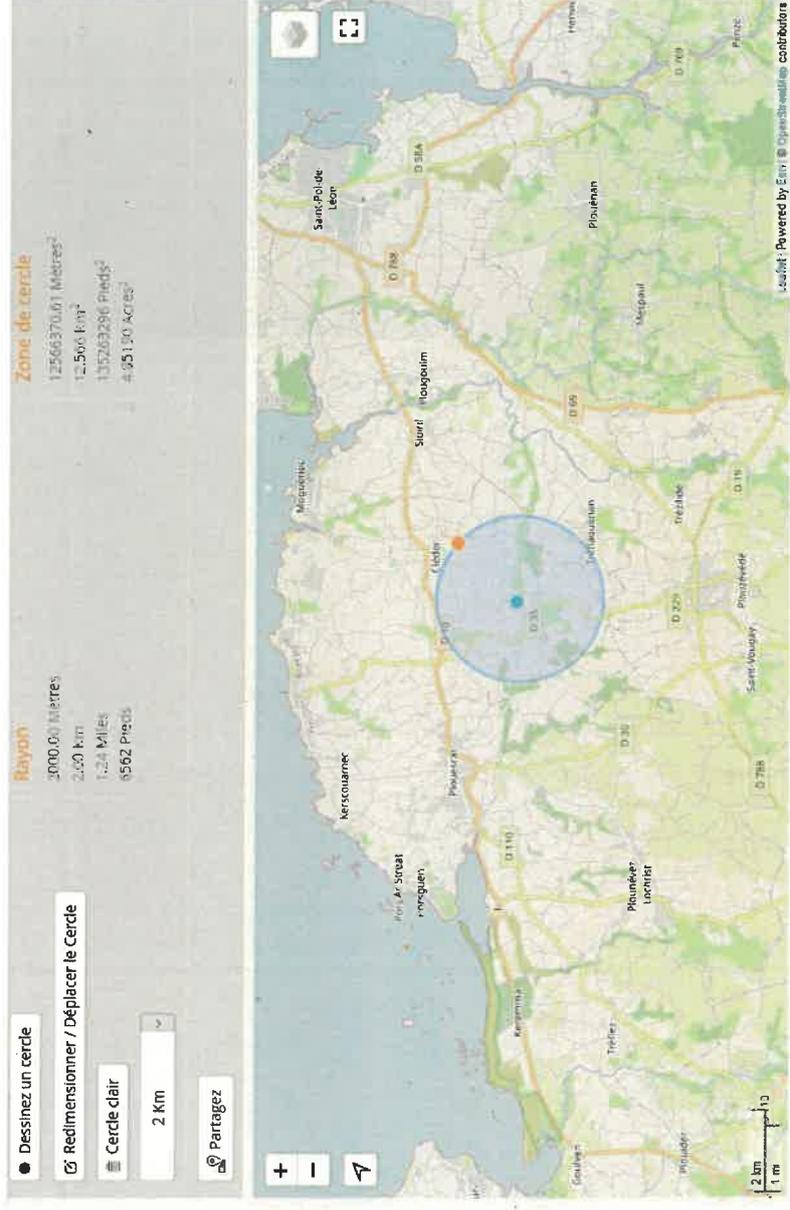
Présentation du classement ICPE

Rubriques de la nomenclature des installations concernées par la demande :

- Rubrique 2791 : Installation de traitement de déchets non dangereux, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2515, 2711, 2713, 2714, 2716, 2720, 2760, 2771, 2780, 2781, 2782, 2794, 2795 et 2971.
- => **Capacité supérieur à 10 t/j.**

Régime de classement habituel des installations concernées par la demande :

- A autorisation pour la rubrique 2791 (+ de 10T/J de bois broyé) et avec un rayon d'affichage de 2km soit les communes de Cléder, Tréflaouénan, Sibiril et Plouvezédé.



SARL Bois Services, Kerveyer, 29233 Cléder

Cette plateforme **n'est pas** suite aux discussions avec les services de la DREAL lors de la réunion de phase amont réalisée le 4 octobre 2019, soumise à la rubrique :

- 2714 : Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711 et 2719.

=> **Capacité supérieure ou égale à 100 m³ mais inférieure à 1 000 m³.**

Car elle n'a pas comme objectif de stocker du bois hormis celui utile à l'activité de broyage.

De plus cette activité de broyage a vocation à fonctionner en flux tendu. L'apport de bois non broyé sur la plateforme et la fabrication de broyat étant régit par le passage de commande de nos clients finaux (chaufferies) et non pas par le passage de commande de nos apporteurs de bois.

Positionnement au titre des directives IED et SEVESO

Les activités et installations exploitées sur le site de Bois Services, Kerveyer, Cléder relèvent d'une rubrique prise en application de la directive européenne sur les émissions polluantes dite « IED » :

- 3532 Pour le procédé de broyage de bois assimilable à de la valorisation de déchet non dangereux

Toutefois le seuil de cette rubrique fixé à 75T/J ne sera jamais dépassé.

Le site ne relèvera donc pas des dispositions de la directive IED.

La directive SEVESO 3 est pour sa part traduite par la création de rubriques « 4XXXX ».

Ces rubriques visent à encadrer la détention pour l'utilisation de produits dangereux. Cette notion a été élargie à l'entreposage de déchets issus de matière dangereuse.

Les déchets de bois arrivant sur la plateforme n'étant pas issus de produit dangereux, la directive SEVESO 3 ne s'applique pas au site.

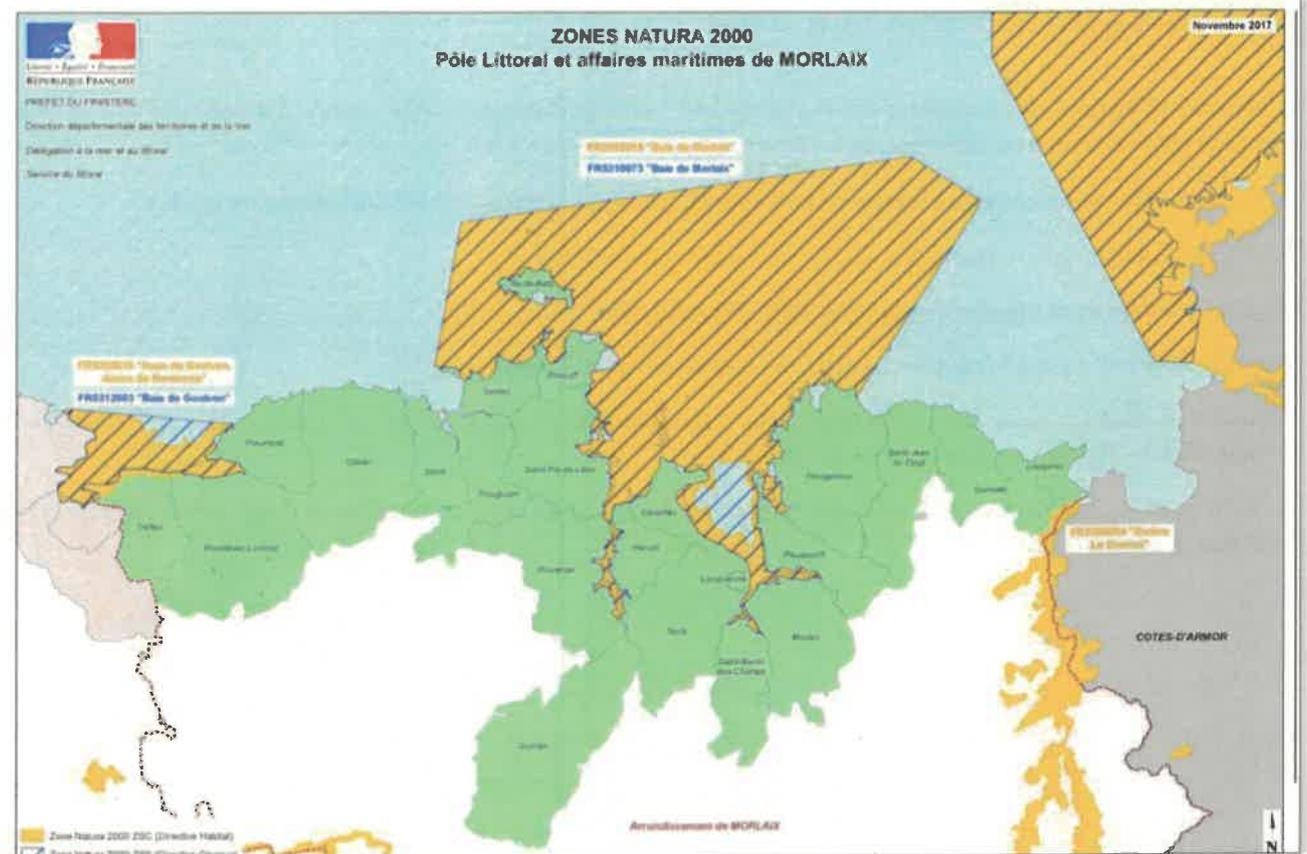
Autres points réglementaires

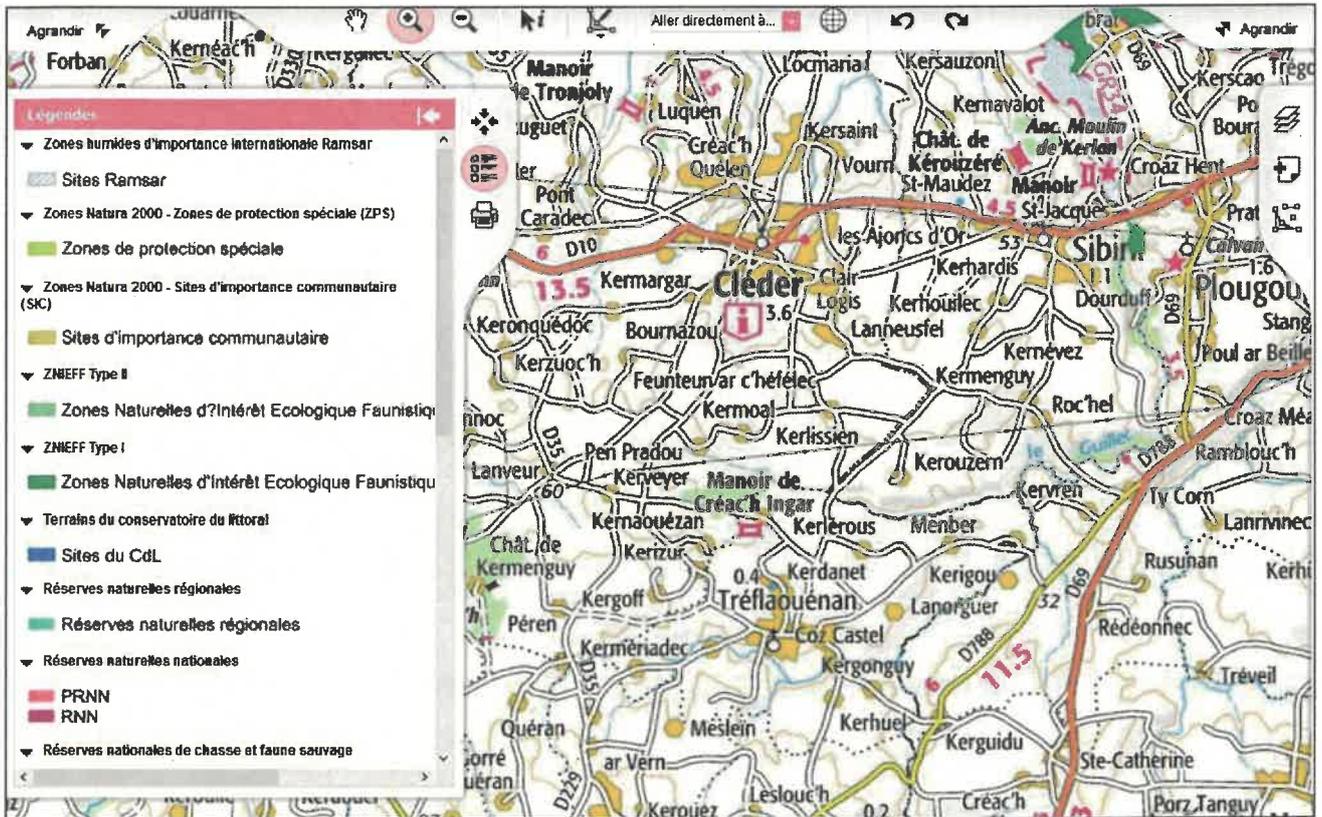
Les principaux textes qui régissent la demande sont, depuis la réforme de l'autorisation environnementale, l'ordonnance n°2017-80 du 26 janvier 2017 et les décrets n° 2017-81 et 82 du 26 janvier 2017. Ces textes sont venus modifier en profondeur le Code de l'environnement en y intégrant de nouvelles procédures administratives dont le CERFA 15964*01, joint à cette demande (L. et R. 181-1 à 31 et L 181-56).

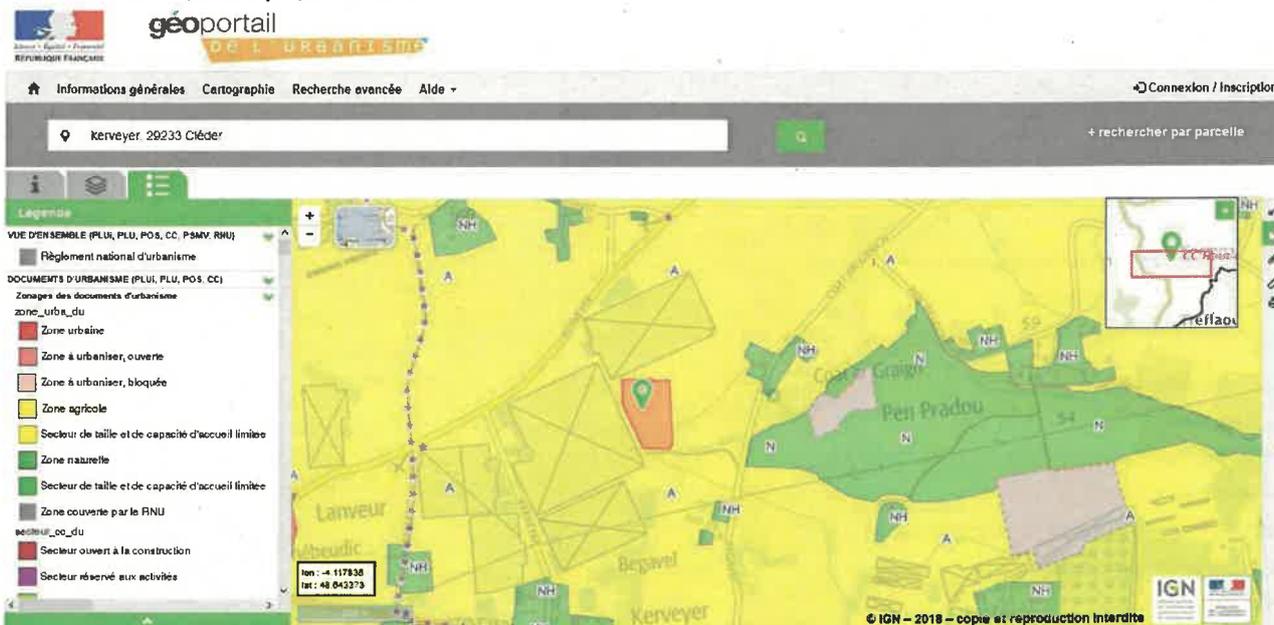
Le rayon d'affichage de l'enquête publique est fixé à 2km pour la rubrique ICPE 2791 et concerne les communes de Cléder (commune d'implantation du site), Treflaouéan, Sibiril et Plouzévédé.

Les déchets réceptionnés sur site ont pour origine le département du Finistère et des Cotes-d'Armor.

L'examen des documents d'urbanisme, à savoir le PLU de Cléder et des cartes des zones préservées « Natura 2000 » et géo risque, montre la compatibilité du projet avec les règles applicables. Au-delà de cette conformité, l'activité est adaptée à la volonté du secteur économique de promouvoir l'utilisation de chaudière biomasse dans les exploitations agricoles.



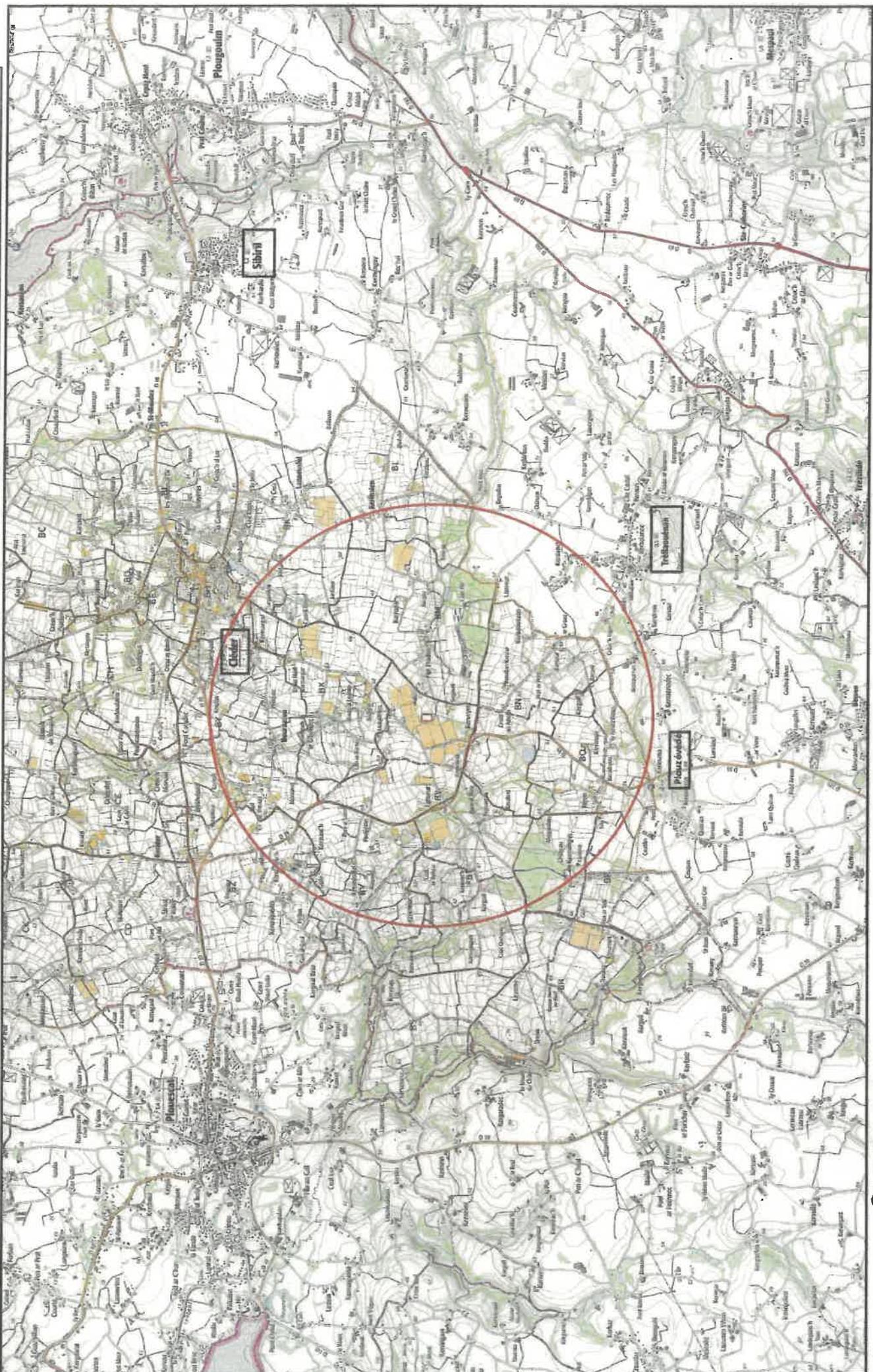




Détail du PLU de kerveyer Cléder.

Une déclaration préalable sera déposée en mairie de Cléder pour la mise en place du local de pause pour les salariés.

**LOCALISATION DU PROJET AUTOUR D'UN RAYON D'AFFICHAGE DE 2 KM
COMMUNES CONCERNÉES PAR L'ENQUÊTE PUBLIQUE**



Echelle : 1 / 31000
Projection : RGF83 Lambert 83

Commune : Cléber (28)

0 500 1000 1500m

○ Rayon de 2 km autour des projets
□ Commune concernée par le projet

